



## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic le 11 mai 2020:

- ↪ **Règlement numéro 20-299 : Concernant le traitement des élus.**
- ↪ **Règlement numéro 20-300 : Concernant le mode de paiement des comptes de taxes pour l'année 2020.**

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, Rue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 12 mai 2020

Joëlle Rancourt  
Adjointe à la direction générale et  
secrétaire-trésorière adjointe